



Envoyé en préfecture le 23/05/2024

Reçu en préfecture le 23/05/2024

Publié le

ID : 073-217300045-20240514-D2024040-DE



D 2024-040

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre le 14 mai à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la **Commune d'AILLON LE JEUNE**,
Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire
Dûment convoqués le 7 mai 2024.

Présents : Marc FLEURY, Jérôme GINOLLIN, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absents excusés : Odile CHALAMEL donne pouvoir à Amandine PAGET, Céline ROCH EUVRARD donne pouvoir à Pascal GINOLLIN

Absent : Pierre-Damien GALENE

Assiste à la réunion : Christophe MAREC

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Nombre de membres en exercice : 9
Nombre de membres présents : 6
Nombre de suffrage exprimés : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Votes pour : 8
Votes contre : 0
Abstentions : 0

OBJET : Demande de subventions réseau de chaleur

Le Maire expose :

La commune souhaite lancer la rénovation énergétique du centre des Nivéoles avec la modification des modes de production des énergies et la transformation de sa piscine en bain nordique.

Le financement de ces travaux nécessite la répartition suivante en subvention et autofinancement :

	Rénovation complexe Nivéoles	
Ademe Chauffage Biomasse	597 532,00 €	12,24%
Ademe Solaire Thermique	291 785,98 €	5,98%
ANS	400 000,00 €	8,20%
DETR	100 000,00 €	2,05%
FANDT/CIMA	263 583,00 €	5,40%
Fonds verts	350 000,00 €	7,17%
Région tour	338 270,00 €	6,93%
Région Territ.	200 000,00 €	4,10%
Départ	250 000,00 €	5,12%
GC	400 000,00 €	8,20%
	3 191 170,98 €	
Autofinancement commune	1 688 829,02 €	34,61%
Total HT	4 880 000,00 €	

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise Le Maire à rechercher des soutiens financiers. Il est décidé de solliciter auprès de Grand Chambéry, gérant le programme du Contrat de chaleur Renouvelable de l'ADEME pour les volets Chaufferie Biomasse et Solaire Thermique, les subventions



mobilisables dans ces cadres concernant la rénovation thermique du co
le Jeune.

La commune sollicite la subvention la plus élevée possible et de pouvoir lancer cette opération par anticipation.

Fait et délibéré les jour, mois, an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Le Maire,
Serge TICHKIEWITCH



Le Secrétaire de Séance,
Pascal GINOLLIN

Abstentions : 0
Voies contre : 0
Voies pour : 8
Ne prend pas part au vote : 0
Nombre de suffrage exprimés : 8
Nombre de membres présents : 8
Nombre de membres en exercice : 8

OBJET : Demande de subventions réseau de chaleur

Le Maire expose :

La commune souhaite lancer la rénovation énergétique du centre des Nivoles avec la modification des modes de production des énergies et la transformation de sa piscine en pain nordique. Le financement de ces travaux nécessite la répartition suivante en subvention et autofinancement :

Autofinancement commune	Total HT
1 688 828,03 €	4 888 000,00 €
34,81%	
3 182 170,98 €	
400 000,00 €	
250 000,00 €	
4 10%	
398 270,00 €	
0,93%	
350 000,00 €	
7,17%	
263 883,00 €	
5,40%	
100 000,00 €	
2,02%	
400 000,00 €	
8,20%	
201 782,98 €	
4,12%	
297 522,00 €	
6,07%	
13,24%	

Le conseil municipal, après étude du dossier, autorise le Maire à rechercher des soutiens financiers. Il est décidé de solliciter auprès de Grand Chambéry, gérant le programme du Contrat de Chaleur renouvelable de l'ADEME pour les volets Chauffage Biomasse et Solaire Thermique, les subventions